



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mercredi 17 juin 2020, à 14 h 15
Exceptionnellement tenue à huis-clos, par Vidéoconférence**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement
Madame la conseillère Lisa Christensen, conseillère d'arrondissement
Madame la mairesse Caroline Bourgeois, mairesse d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Charles-Hervé Aka, Secrétaire d'arrondissement
Madame Dany Barbeau, Directrice d'arrondissement

La mairesse d'arrondissement madame Caroline Bourgeois déclare la séance ouverte à 14 h 20.

CA20 30 06 0162

ADOPTION - ORDRE DU JOUR - SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 17 juin 2020, 14 h 15, tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Aucun citoyen ne s'est présenté à cette séance.

CA20 30 06 0163

POUR - QUATRE DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES - REMPLACER - POSSIBILITÉ - POUR - TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE - DE SE FAIRE ENTENDRE - PAR LE CONSEIL - RELATIVEMENT - DEMANDE D'AUTORISATION - DÉROGATION MINEURE - PAR - CONSULTATION ÉCRITE - DURÉE DE 15 JOURS - ANNONCÉE - PAR - AVIS PUBLIC - CONFORMÉMENT - ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 2020-033 DU 7 MAI 2020.

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De poursuivre la procédure d'autorisation d'une dérogation mineure, pour les quatre (4) demandes de dérogations mineures ci-après mentionnées, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, en remplaçant la possibilité de se faire entendre devant le conseil par une consultation écrite d'une durée de 15 jours à compter de la date de publication de l'avis public à cet effet:

- Demande de dérogation mineure, quant à l'article 91 et la ligne « marge de recul arrière minimale » de la grille des spécifications de la zone 384 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié), relativement à la marge de recul arrière d'une saillie existante à l'arrière du bâtiment sur laquelle un abri permanent est érigé, pour le bâtiment résidentiel situé au 8447, avenue Pierre-Martin, sur le lot 1 615 779;
- Demande de dérogation mineure, quant à l'article 189.1 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié), relativement à la distance entre une porte de garage pour un usage du groupe «Habitation» et la limite d'emprise de la voie publique, pour le bâtiment situé au 2, 57e Avenue, sur le lot 1 456 202;
- Demande de dérogations mineures quant à l'article 115 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié), relativement à la présence de deux saillies (marquises) et la projection de porte-à-faux (éléments architecturaux) pour un projet de construction d'un bâtiment industriel projeté aux 5111 et 5121, boulevard Saint-Jean-Baptiste, sur le lot 6 357 327;
- Demande de dérogation mineure quant à l'article 231 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié), relativement au nombre minimal de petite unité de chargement requis, pour un projet de construction d'un bâtiment commercial projeté au 13250, rue Sherbrooke Est, sur le lot 6 324 547.

ADOPTÉ

40.01 1206425002

CA20 30 06 0164

LEVÉE - SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À 14 H 29,

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

Charles-Hervé Aka
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 juillet 2020.

Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

Charles-Hervé Aka
Secrétaire d'arrondissement